

200
emplois
estivaux

Volet aquatique

Volet plein air

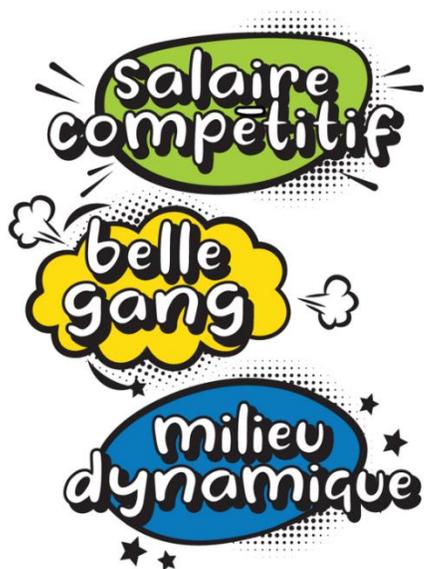
Volet travaux publics et urbanisme

Volet stages

Volet camp de jour



Postule maintenant
st-hyacinthe.ca/job



PRÉPOSÉ.E À LA RÉGLEMENTATION SERVICE DU L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPALES FONCTIONS

- Effectue la surveillance sur le territoire de la Ville, de la conformité de l'application des règlements en lien avec les ventes-débarras, l'usage de l'eau, les herbes hautes, l'entretien des terrains, les travaux sans permis, les abris temporaires ainsi que les balises de déneigement;
- Avise les citoyens et les propriétaires concernés des dérogations constatées et émet les avis d'infraction en lien avec ces infractions;
- S'assure qu'aucun travail effectué sur le territoire de la Ville ne soit fait sans permis ou certificat et, le cas échéant, avise les citoyens et propriétaires de se procurer les permis ou certificats requis auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement et réfère le dossier à l'inspecteur municipal concerné;
- Peut être appelé, lorsque requis, à utiliser le système Harfan pour le traitement des requêtes en liens avec certains dossiers dont principalement ceux concernant les herbes hautes et l'arrosage;
- Au besoin, peut être appelé à effectuer des compilations statistiques et à rédiger certains rapports d'activités;
- Collabore avec les inspecteurs municipaux dans certains dossiers;
- Témoigne au besoin, à la cour municipale à titre de témoin expert;
- Accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

- D.E.C en aménagement du territoire ou étudiant au baccalauréat en urbanisme, ou étudiant en techniques policières (formation complétée ou amorcée);
- Permis de conduire classe 5 valide.

RÉMUNÉRATION

La semaine de travail est d'une durée de **35 heures** sur une base de 5 jour par semaine et la rémunération horaire varie de **23,38 \$ à 29,97 \$**.

POSTULE DÈS MAINTENANT

Remplis le formulaire d'application **avant le 28 mars 2025**
www.st-hyacinthe.ca/job